



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY ACCOMPAGNE L'ETAT POUR UNE CESSION DE TITRES DU GROUPE DCI



Corporate - M&A ANNULE - Concurrence, régulation européenne et FDI Droit public et commande publique | 10/04/24 | Vincent Brenot Julien Wagmann Maxime Legourd Virginie Desbois

AÉRONAUTIQUE & DÉFENSE

August Debouzy a accompagné l'Etat (via l'Agence des participations de l'Etat - APE) dans le cadre de la cession d'une participation minoritaire et du contrôle du groupe DCI (Défense Conseil International), société à mission émanant des Forces armées et de la Direction générale de l'armement, chargée de transférer le savoir-faire du ministère des Armées au profit des pays partenaires de la France via du conseil, de la formation et du soutien capacitaire des Forces, au groupe ADIT (Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique), l'une des principales entreprises françaises du secteur de l'intelligence économique. Cette transaction entraîne le retour au secteur privé de DCI.

DCI (Défense Conseil International) a été créée en 2000 par la fusion de quatre entreprises qui structurent encore aujourd'hui l'organisation de ses activités : Navco, Airco, Desco et Cofras, dont la plus ancienne a été créée en 1972. DCI est l'opérateur de référence en matière de transfert de savoir-faire des Armées françaises auprès des pays partenaires de la France. Acteur de référence dans le domaine de la formation, du conseil et de l'assistance technique auprès des Etats, DCI est active dans une cinquantaine de pays (notamment au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et en Afrique). DCI dispose d'une position incontournable en tant qu'outil de l'influence française à l'international.

Détenue majoritairement par l'État français depuis 2019, DCI passe désormais sous contrôle du Groupe ADIT. Cette opération permet au Groupe ADIT de monter au capital de DCI à hauteur de 66% et vise à créer un géant français du soft power.

August Debouzy a conseillé l'Etat (via l'Agence des participations de l'Etat - APE) avec une équipe coordonnée par **Julien Wagmann**, associé, **Maxime Legourd** (collaborateur senior) et **Virginie Desbois** (counsel) pour les aspects transactionnels et corporate de l'opération, de **Vincent Brenot**, associé, pour les aspects relatifs au droit public réglementaire et de **Renaud Christol**, associé, pour les aspects de droit de la concurrence.
